

Séance du Conseil municipal du 17 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix-sept mars, à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 10 mars 2025, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de **Monsieur Patrice NION, Maire**.

Présents : M. Patrice NION, M. Patrick FLAUTRE, Mme Marie-France PAUGAM, Mme Ginette CARPENTIER, M. Daniel BOUCOURT, M. Daniel AMOURETTE, Mme Christine CAMPAIN, Mme Corinne GRILLY, Mme Alice PAUMIER et M. Stéphane TROHAY.

Absents excusés : Mme Isabelle ASSELIN (a donné procuration M. NION) et Mme Dominique VOISIN (a donné procuration à M. FLAUTRE).

Absentes : Mme Gwendoline HAVÉ et Mme Nathalie LA RUS.

Secrétaire de séance : Alice PAUMIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Poste de Responsable de la médiathèque – Durée hebdomadaire

Mme Laëtitia BROS a annoncé sa démission et quittera son poste le 16 avril 2025. Il est donc impératif de lancer rapidement un appel à candidatures pour le poste de responsable de la médiathèque. Ce poste ne se limite plus à la gestion de la bibliothèque, il englobe désormais des responsabilités et des compétences élargies (organisations de manifestations culturelles, communication, connaissances variées, ...).

Situation Actuelle : Contrat de Mme Bros : 15 heures par semaine, réduit à 12 heures à sa demande, comprenant 9 heures d'ouverture au public et 3 heures de travail administratif.

Proposition pour le remplacement et pour couvrir le besoin de la bibliothèque devenue médiathèque :

M. Nion et Mme Paugam souhaitent soumettre au Conseil Municipal (CM) une proposition d'embauche pour un contrat de 35 heures par semaine. Ce nouveau contrat permettrait d'augmenter les heures d'ouverture au public à 20 heures et de consacrer 15 heures au travail administratif. Cette proposition a été soigneusement réfléchie par Mme Paugam et M. Nion, qui ont consulté M. Hertout, directeur de la bibliothèque départementale, et Mme Bottois pour approfondir leur réflexion.

Arguments motivants la proposition :

- **Dynamisation de la Médiathèque** : La médiathèque doit être un lieu de culture, de partage et d'animations, accessible à tous les habitants de Sainte Croix et des communes environnantes. De nombreux bénévoles ont contribué à faire vivre la bibliothèque, et ils souhaitent désormais voir émerger une dynamique culturelle dans cet espace, figure de notre patrimoine.
- **Augmentation des Heures d'Ouverture** : Pour faire vivre la médiathèque et en faire profiter un plus grand nombre de personnes, il est essentiel d'augmenter les heures d'ouverture au Public.
- **Élargissement de l'offre** : La médiathèque propose une large gamme de ressources, des livres, des livres audio, des CD, des DVD, des jeux vidéo et des jeux de société. Cela nécessite une gestion administrative plus importante, en plus des heures d'ouverture au Public.
- **Organisation d'événements** : Il est crucial d'organiser des événements et des manifestations culturelles, notamment en collaboration avec les écoles, et les associations locales.

Appel à participation :

Pour attirer des visiteurs des communes environnantes et leur faire bénéficier des infrastructures et des prestations, il a été convenu d'adresser un courrier à toutes les communes de l'Inter Caux Vexin ainsi qu'aux communes voisines, sollicitant leur participation sous forme de subventions (proposition de 0,35 €/habitant).

Subventions d'Etat:

- Il est également possible de bénéficier d'une subvention de l'État pour "*des opérations visant à étendre ou à faire évoluer les horaires d'ouverture (aide au démarrage de projet)*". Des précisions sur le montant et les conditions de cette aide sont à obtenir.

- De plus, les animations réalisées par la bibliothèque peuvent être subventionnées par la DRAC et la bibliothèque départementale.

Cette proposition a longuement été débattu par le CM, qui, tout d'abord, a légitimement été surpris par le passage d'un 12 à 35 heures/semaine. La question s'est posée d'un entre deux qui pourrait tout de même permettre d'augmenter le nombre d'heures d'ouverture au public et celui du temps administratif.

Le CM est conscient du travail effectué par les bénévoles, de leur implication pour faire vivre et dynamiser l'établissement, il les remercie pour tout cela et pense qu'effectivement il est important d'augmenter l'amplitude horaire pour rendre ce projet viable et ne pas l'avorter.

Mais encore une fois, embaucher une personne à 35 heures / semaine n'est-il pas prématuré?

Si la personne recrutée ne remplit pas ses fonctions comme il se doit, comment pourrions-nous revenir sur notre décision? Sera-t-elle occupée à la hauteur des 35h/semaine?

La commune a-t-elle le budget pour amortir cette embauche ?

Et si nous n'obtenons pas la subvention...?

Le CM propose d'indiquer dans la fiche de poste un temps de travail entre 25h et 35h par semaine, ce qui pourrait peut-être intéresser un plus grand nombre de profil.

Le CM est, à l'unanimité, favorable à la demande de subvention (pour laquelle le nombre d'heures d'ouverture doit être statué).

Le CM se demande si l'obtention de la subvention est conditionnée par l'embauche d'un(e) agent territorial ?

Recrutement se fera via le CDG et la Bibliothèque Départementale

Profil recherché : catégorie C

La fiche de poste a été rédigée.

Conclusion du point 1/ à l'ordre du jour :

La mise en place de ce nouveau poste et l'augmentation des heures d'ouverture sont essentielles pour dynamiser la médiathèque et enrichir l'offre culturelle pour tous les habitants.

Le CM valide à l'unanimité d'augmenter le contrat de travail entre 25 et 35 heures/semaine

Le CM valide à l'unanimité la demande de subvention

Mais le CM attend un retour de MF Paugam sur les conditions d'obtention de la subvention par rapport au profil du candidat (agent territorial du patrimoine ou contractuel), avant de rendre un retour et vote définitif.

Travaux du presbytère – Devis de restauration du décor faux-marbre et des trumeaux de cheminée

Avant d'examiner le devis de restauration, M. Nion informe que la porte du garage a été démontée et repositionnée par l'artisan, qui a pris l'initiative de modifier son ouverture. Grâce à cette intervention, le camion peut désormais stationner en toute sécurité et à l'abri dans le garage prévu à cet effet.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le devis proposé par l'entreprise GIORDANI, étant donné que l'entreprise X, précédemment retenue, a été liquidée et n'a pas pu réaliser les travaux. Nous attendons désormais un retour et une confirmation concernant une éventuelle subvention de 20 % de la DRAC, ce qui permettrait d'alléger le coût pour la municipalité.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme PAUGAM détaille les 1830 références (DVD, CD, livres audio, jeux vidéo, jeux de société, ...) que la bibliothèque doit actuellement enregistrer.
- Le Conseil municipal valide le don d'un meuble de l'ancienne bibliothèque à l'association « Lis-moi une histoire »
- M. NION indique que, lors d'une délibération du 04/09/2023, la CCICV a décidé de subventionner, en plus du Département, sur facture acquittée, la destruction de nid de guêpes/frelons.

- Le Conseil municipal invalide, à l'unanimité, la demande d'adhésion au CLIC (Centre de loisirs intercommunal du Crevon)

M. AMOURETTE revient sur l'absence d'éclairage Route de Cocagne.

Eclairages rampes de la salle des fêtes : devis en cours pour changement des rampes du bas uniquement en led et les tubes encore OK des rampes du bas pourront servir pour changer les rampes du haut défectueuses.

Photocopieur : achat à confirmer

M. FLAUTRE : achat de 50 chaises neuves pour la salle des fêtes + recyclage autant que possible des autres (exemple : avec 3 défectueuses, pouvoir en remettre 1 en état).

Inscription Ecole maternelle de Ste-Croix : un habitant d'Ernemont souhaite obtenir une dérogation pour inscrire ses 2 enfants sur Ste-Croix. Ni oui, ni non mais priorité aux inscriptions des habitants de Ste-Croix

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h26.